



Nos réf. : XB/CA10

## VILLE DE MAICHE

25120

Boîte Postale 39

Tél. 03 81 64 03 01

Télécopie 03 81 64 26 41

Email : contact@mairie-maiche.fr

## EXTRAIT DU REGISTRE

## DES ARRETES DU MAIRE

### CIRC-2023-34 – Règlementation du stationnement sur le parking du gîte communal en vue d'une livraison pour le nouveau groupe scolaire

Le Maire de Maiche,  
VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L 2212.1,  
VU le Code de la Route,  
VU la demande de M Julien KLINGUER, directeur des services techniques de la ville de Maïche,  
CONSIDERANT la nécessité de réglementer le stationnement sur le parking du gîte communal, côté caravaneige, afin de permettre une livraison pour le nouveau groupe scolaire,

### ARRETE

**Article 1** : Le stationnement sera interdit le mardi 2 mai 2023 de 07 heures à 19 heures sur la totalité du parking du gîte communal, côté caravaneige et ce afin de permettre le stationnement d'un véhicule de l'entreprise BURGUNDER effectuant une livraison pour le nouveau groupe scolaire communal.

**Article 2** : Les panneaux d'interdiction de stationner seront mis en place par les services de la Ville, ainsi que des barrières Vauban.

**Article 3** : Ampliation du présent arrêté sera affichée au placard municipal et transmise à :

- Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Maïche,
- Monsieur le responsable du service de police municipale,
- Monsieur le responsable du service technique de la ville de Maïche,

Maïche, le 25 avril 2023

Le Maire,  
Régis LIGIER



Publié sur le site internet le 28 avril 2023